



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 14 septembre 2015 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Gagnier, Maire d'arrondissement
Madame Émilie Thuillier, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Lorraine Pagé, Conseillère du district du Sault-au-Récollet
Monsieur Harout Chitilian, Conseiller du district de Bordeaux-Cartierville
Monsieur Pierre D Desrochers, Conseiller du district de Saint-Sulpice

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Lisa Siminaro, Directrice - Performance, greffe et services administratifs
Monsieur Jocelyn Jobidon, Directeur du développement du territoire par intérim
Monsieur Louis Lapointe, Directeur des travaux publics
Monsieur Laurent Legault, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Me Sylvie Parent, Chef de division - Greffe, performance et informatique
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Micheline Pilon, Secrétaire-recherchiste
Monsieur Benoit Amyot, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 02.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

Le maire et les conseillers abordent les sujets suivants :

Monsieur Pierre Gagnier : Rappel de la période d'inscription aux activités dans l'arrondissement pour l'automne 2015, les 15 et 16 septembre.

Invitation à consulter le Répertoire des activités 2015 en ligne ou au bureau Accès Montréal, dans les arénas, les bibliothèques, l'éco-quartier et les centres communautaires et de loisirs de l'arrondissement.

Monsieur Pierre Desrochers : Annonce de l'octroi d'une contribution financière totalisant 26 442 \$ au centre des jeunes de Saint-Sulpice et à la Table de concertation-jeunesse Bordeaux-Cartierville (Point 20.01).

Invitation à participer au Grand Jamboree de l'Association des Braves d'Ahuntsic afin de célébrer 60 ans de hockey, le 26 septembre 2015, de 10 h à 18 h, au parc Ahuntsic et à l'aréna Ahuntsic.

Invitation à prendre gratuitement le train en provenance de Mascouche depuis les stations Sauvé ou Ahuntsic, en direction du centre-ville, le 20 septembre 2015.

Invitation à participer au festival de lecture *Je lis, tu lis ...* le 20 septembre 2015, à 10 h, à la Maison de la culture d'Ahuntsic-Cartierville.

Annonce de la collecte des résidus verts dans le district de Saint-Sulpice, les mardis, du 21 septembre au 26 novembre 2015.

Annonce que la fin des travaux à la place Esplanade-Chabanel est prévue pour la fin de l'automne.

Madame Émilie Thuillier : Souligne qu'une résidente d'Ahuntsic, madame Chantal Gauthier, a été nommée personnalité de la semaine dans l'édition de La Presse du 14 septembre 2015.

Annonce la participation des bibliothèques de l'arrondissement au projet *Lire c'est payant* (Point 12.01).

Annonce de l'octroi d'une contribution financière de 500 \$ à La Promenade Fleury dans le cadre de son 30^{ième} anniversaire de fondation (Point 30.04).

Annonce de la tenue du dernier pique-nique de l'été au parc Tolhurst le 16 septembre 2015.

Annonce de l'octroi d'un contrat pour le réaménagement du parc Saint-Benoît (Point 20.08).

Information sur le processus de rétrocession à la Société immobilière du Québec du site accueillant le terminus d'autobus de la Société de transports de Laval (terminus Henri-Bourassa, côté nord).

Monsieur Harout Chitilian : Programme de protection de bâtiments sportifs – PTI 2016-2018 (Mise aux normes de l'aréna Marcellin-Wilson).

Invite les citoyens à signaler les cas où la sécurité autour des écoles est compromise.

Annonce de la reprise du programme de maîtrise de la végétation d'Hydro-Québec pour le remplacement des arbres coupés dans le secteur ouest de l'arrondissement.

Madame Lorraine Pagé : Annonce de l'acquisition par la Ville de Montréal du centre des Saints-Martyrs-Canadiens situé dans le district du Sault-au-Récollet.

Annonce du réaménagement du parc Saint-Paul-de-la-Croix. Les citoyens riverains et les organismes utilisateurs seront conviés à une rencontre éventuellement.

Annonce de la remise des prix par l'Association de Baseball Ahuntsic-Cartierville le 20 septembre 2015. Félicitations aux participants et remerciements aux bénévoles, parents et entraîneurs.

Annonce de l'octroi d'un contrat pour la réfection majeure du secteur piscine du Complexe Sophie-Barat (Point 20.07).

Annonce d'un premier projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement du Collège Mont-Saint-Louis pour y intégrer un nouveau gymnase double (Point 40.09).

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Immeuble projeté sur le lot 5150574 du cadastre du Québec, localisé à l'intersection du boulevard Gouin Ouest et de la rue du Ruisseau : Autoriser l'alignement de construction, les avant-toits en façades et en cours latérales et une partie de la toiture d'un porche (40.01).

Personne ne souhaite intervenir.

10.03

Période de questions du public.

À 19 h 23, le maire d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Maha Azzi	Accumulation d'eau – boulevard Guoin Ouest (dépôt de documents).
Luciano Luca	Propreté - boulevard Henri-Bourassa Est entre les rues André-Jobin et Sackville.
Gilles Chaîné	Application du Règlement sur la propreté.
Réjean Leroux	Vocation du terrain situé à l'angle de la rue de Louvain et de l'avenue Christophe-Colomb.
Vincent Gariépy	Vocation du terrain situé à l'angle de la rue de Louvain et de l'avenue Christophe-Colomb.
Arianne Lalande	Rapport du directeur de santé publique 2015.
Raymond Labbé	Cônes de signalisation et avancement des travaux. Dos d'âne sur la piste cyclable – boulevard Guoin. Trou et cône de signalisation sur le boulevard Guoin Ouest, près de la rue De Salaberry.
France Lavoie	Réglementation sur les aboiements de chiens.
Chantal Plouffe	L'Oeuvre des Samaritains – demande de soutien.
Jimiai Taoufiq	L'Oeuvre des Samaritains – demande de soutien.
Jean-Luc Bouchard	L'Oeuvre des Samaritains – demande de soutien.
Alain Bleau	Édicule sur le boulevard Saint-Laurent – inspection des cheminées, accès aux données de la sonde et plan de mesures d'urgence.
Mohamed Boudier	Point 40.07 de l'ordre du jour.
Janine Renaud	Point 20.02 de l'ordre du jour.
Nicole Vermette	Point 40.07 de l'ordre du jour (dépôt de documents).
Gilles Larocque	Points 20.02, 20.03 et 20.04 de l'ordre du jour.
Samir Mokrani	Point 40.07 de l'ordre du jour.
Nicola Panichella	Plantation d'arbre (dépôt de documents).
Pauline Carignan	Piscine Sophie-Barat.
Johnny Mercurio	Point 40.07 de l'ordre du jour (dépôt d'une pétition).
Bernard Vachon	Installation d'un lampadaire sur la rue Ranger.
Diane Thibodeau	Lieux de culte et de prière dans l'arrondissement.
Jean-Claude Lanthier	Responsabilité des pétrolières en cas de déversement de pétrole.
Michel Labonté	Travaux routiers dans le secteur de la rue Sauriol (dépôt de documents).

À 20 h 18, avec l'accord de tous les membres du conseil présents, la période de questions est prolongée.

À 20 h 30, le départ du conseiller Harout Chitilian est constaté ainsi que son retour à 20 h 41.

Cette période de questions prend fin à 20 h 58.

10.04

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.05

CA15 090205

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2015.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 septembre 2015, en ajustant le point 20.07 afin de tenir compte des incidences.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA15 090206

Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues les 10 août et 10 septembre 2015.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

DE considérer comme lus et de ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 10 septembre 2015 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA15 090207

Autoriser les bibliothèques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à participer au projet « Lire c'est payant! » dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec qui se déroulera du 17 au 25 octobre 2015.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'autoriser les bibliothèques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à participer au projet « Lire c'est payant! » dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec qui se déroulera du 17 au 25 octobre 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1151522026

CA15 090208

Approuver les conventions à intervenir avec CENTRE DES JEUNES SAINT-SULPICE et TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAUX-CARTIERVILLE, dans le cadre du Programme d'intervention de milieu 2015 auprès des jeunes de 12 à 30 ans et octroyer des contributions financières totalisant 26 442 \$.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'approuver les conventions à intervenir avec les organismes ci-dessous énumérés dans le cadre du Programme 2015 Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et octroyer des contributions financières totalisant 26 442 \$ réparties comme suit :

Organisme	Projet	Montant
CENTRE DES JEUNES SAINT-SULPICE	Intervention jeunesse Inter-HLM	13 120 \$
TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Un Milieu Ouvert sur ses Écoles (MOÉ) et ses ICS	13 322 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1156839001

CA15 090209

Accorder un contrat à LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. pour l'aménagement d'un espace à l'intersection des rues Lajeunesse et Fleury (devant la Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville) en vue de l'intégration d'une oeuvre d'art, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation S2015-015, soit 82 563,78 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense totale de 103 269,23 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant - 4 soumissionnaires.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'accorder à LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement d'un espace à l'intersection des rues Fleury et Lajeunesse devant la Maison de la culture Ahuntsic-Cartierville, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 82 563,78 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation S2015-015;

D'autoriser à cette fin une dépense de 103 269,23 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1156074007

CA15 090210

Accorder de gré à gré, conformément à la loi, un contrat de service pour la gestion des animaux à la SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX (CANADIENNE) (S.P.C.A) pour une période de deux ans débutant le 1er octobre 2015 et se terminant le 30 septembre 2017, comprenant une option de prolongation d'une durée d'un an, pour un montant annuel de 131 640 \$ majoré de l'indice des prix à la consommation (I.P.C.) pour la seconde année et autoriser à cette fin une dépense de 263 280 \$, non taxable.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'accorder de gré à gré, conformément à la loi, un contrat de service pour la gestion des animaux à la SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX (CANADIENNE) (S.P.C.A) pour une période de deux ans débutant le 1^e octobre 2015 et se terminant le 30 septembre 2017, comprenant une option de prolongation d'une durée d'un an, pour un montant annuel de 131 640 \$ \$, majoré de l'indice des prix à la consommation (I.P.C.) pour la seconde année;

D'autoriser à cette fin une dépense de 263 280 \$, non taxable;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1151569011

CA15 090211

Accorder deux contrats de déneigement à TRANSPORT ROSEMONT INC. et un contrat de déneigement à PÉPINIÈRE MICHEL TANGUAY pour une période de deux ans (2015 à 2017) comprenant deux options de prolongation d'une durée d'un an, aux prix et conditions de leurs soumissions respectives, soit 3 396 724,32 \$ et 1 652 129,08 \$, toutes taxes comprises, conformément à l'appel d'offres public 15-14553 - 6 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale approximative de 5 048 853,40 \$, toutes taxes comprises.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'accorder trois contrats de déneigement (AHU-15, AHU-17 et AHU-19) pour une période de deux ans (2015-2017), comprenant deux options de prolongation d'une durée d'un an, conformément à l'appel d'offres public 15-14553, aux plus bas soumissionnaires conformes ci-dessous nommés :

Contrat	Entreprise	Montant approximatif (toutes taxes comprises)
AHU-15	TRANSPORT ROSEMONT INC.	1 716 017,74 \$
AHU-17	TRANSPORT ROSEMONT INC.	1 680 706,58 \$
AHU-19	PÉPINIÈRE MICHEL TANGUAY	1 652 129,08 \$

D'autoriser à cette fin une dépense totale approximative de 5 048 853,40 \$, toutes taxes comprises;

Les prix de ces contrats sont indexés annuellement d'un pourcentage correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) et à l'augmentation du prix du carburant;

D'autoriser l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à émettre les paiements pour ces contrats en conformité avec les clauses contractuelles les régissant, selon la précipitation de neige mesurée, sur présentation des rapports dûment approuvés;

Les crédits sont calculés sur une base de 200 cm de neige par hiver;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1150714002

CA15 090212

Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-ISAAC-JOGUES, pour une période de cinq ans, soit du 1er septembre 2015 au 31 août 2020, un local d'une superficie de 86,03 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1322, rue Chabanel Est (Maison Berthe-Louard), à des fins communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 64 325,04 \$, non taxable.

Il est proposé par le conseiller Pierre D Desrochers

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-ISAAC-JOGUES, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2020, un local d'une superficie de 86,03 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble portant le numéro 1322, rue Chabanel Est (Maison Berthe-Louard), à des fins communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 64 325,04 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au renouvellement du bail (réf : 8731);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1155941008

CA15 090213

Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017, des locaux d'une superficie totale de 554,28 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 10007, rue Parthenais, à des fins communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 48 778,56 \$, non taxable.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS, pour une période de deux ans soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 des locaux d'une superficie de 554,28 m² au sous-sol de l'immeuble portant le numéro 10007, rue Parthenais, à des fins communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 48 778,56 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au renouvellement du bail (réf : 8336);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1155941009

CA15 090214

Accorder un contrat à 9200-1643 QUÉBEC INC. (QUADRAX ET ASSOCIÉS ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX) pour la réfection majeure du secteur piscine du Complexe Sophie-Barat, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S2015-014, soit 4 704 000 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense totale de 4 804 000 \$, comprenant les taxes et les frais incidents - 7 soumissionnaires.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'accorder à 9200-1643 QUÉBEC INC. (QUADRAX ET ASSOCIÉS ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection majeure du secteur piscine du Complexe Sophie-Barat, au prix et aux conditions de sa soumission, soit de 4 704 000 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2015-014;

D'autoriser à cette fin une dépense de 4 804 000 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 18,3 % par la Ville centre et à 81,7 % par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1157058001

CA15 090215

Accorder un contrat à TERRASSEMENT AHUNTSIC INC. pour le réaménagement du parc St-Benoit, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public S2015-016, soit 589 538,91 \$, toutes taxes comprises / Autoriser une dépense totale de 662 206,20\$, comprenant les taxes et les frais incidents - 6 soumissionnaires.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'accorder à TERRASSEMENT AHUNTSIC INC., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'aménagement du parc St-Benoit, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 589 538,91 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public S2015-016;

D'autoriser à cette fin une dépense de 662 206,20 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 46,4 % par la Ville centre et à 53,6 % par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1156074005

CA15 090216

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 juillet 2015.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1153757008

CA15 090217

Disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

DE disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1151928003

CA15 090218

Accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de la Direction des transports pour la gestion et la réalisation du programme de Mise à niveau de l'éclairage des rues (projet 59028) visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'accepter en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de la Direction des transports, pour la gestion et la réalisation du programme de Mise à niveau de l'éclairage des rues (projet 59028) visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1151333010

CA15 090219

Octroyer une contribution financière de 500 \$ à S.I.D.A.C. LA PROMENADE FLEURY pour soutenir l'organisme dans le cadre de son 30e anniversaire de fondation.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ à S.I.D.A.C. LA PROMENADE FLEURY, pour soutenir l'organisme dans le cadre de son 30^e anniversaire de fondation, lors de l'événement « *Bon 30^e anniversaire La Promenade Fleury* » qui aura lieu durant la vente trottoir de la rentrée de septembre 2015;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1151522025

CA15 090220

Octroyer une contribution financière non récurrente de 6 526,89 \$ à ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE (Ville en vert) pour la mise en place d'une équipe de sensibilisation sur la collecte des résidus verts pour l'automne 2015.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 6 526,89 \$ à l'ÉCO-QUARTIER CARTIERVILLE (Ville en vert) dans le but de mettre en place une équipe de sensibilisation sur la collecte des résidus verts pour l'automne 2015;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1156435001

CA15 090221

Octroyer des contributions financières totalisant 3 350 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 3 350 \$ aux organismes énumérés ci-dessous afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

200 \$	CONCERTATION-FEMME
200 \$	CARTIER ÉMILIE
350 \$	SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)
200 \$	MAISON DE LA FAMILLE PIERRE BIENVENUE NOAILLES
150 \$	LA CORBEILLE-BORDEAUX-CARTIERVILLE
200 \$	CENTRE SCALABRINI POUR RÉFUGIÉS ET IMMIGRANTS
200 \$	AUTOUR DU BÉBÉ, CARREFOUR PÉRINATAL D'AHUNTSIC
250 \$	LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL DE MONTRÉAL – CONFÉRENCE CARTIERVILLE
250 \$	CLUB DE SOCCER LES BRAVES D'AHUNTSIC
200 \$	CLUB D'ÉCHECS AHUNTSIC
250 \$	CLUB DE L'ÂGE D'OR POMPEI (CRAIC)
200 \$	RÉVANOUS
200 \$	REPÈRE, RELATION D'ENTRAIDE POUR UNE PATERNITÉ RENOUVELÉE
300 \$	PRÉRETRAITÉS HORIZON – CLUB DE PÉTANQUE « LES VIVE LA JOIE »
200 \$	CLUB DE L'ÂGE D'OR CHRISTOPHE-COLOMB (CRAIC)

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1151040007

CA15 090222

Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 99 226 \$, provenant de SOLIDARITÉ AHUNTSIC, COMITÉ SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AHUNTSIC et TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE BORDEAUX-CARTIERVILLE dans le cadre du programme « Énergiz'toi » ainsi que du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de la Protection et de la Promotion de la langue française dans le cadre du projet « Des mots sur mesure (6e édition) ».

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 99 226 \$ provenant de SOLIDARITÉ AHUNTSIC, COMITÉ SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AHUNTSIC et TABLE DE CONCERTATION-JEUNESSE BORDEAUX-CARTIERVILLE dans le cadre du programme « Énergiz'toi » ainsi que du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de la Protection et de la Promotion de la langue française dans le cadre du projet « Des mots sur mesure (6e édition) » pour les années 2015 et 2016, réparties comme suit :

<u>Année 2015</u>	<u>Année 2016</u>
65 633,60 \$	33 592,40 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1151082002

CA15 090223

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble projeté sur le lot 5150574 du cadastre du Québec, localisé à l'intersection du boulevard Gouin Ouest et de la rue du Ruisseau, l'alignement de construction, les avant-toits en façades et en cours latérales et une partie de la toiture d'un porche - Demande 3000906484.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble projeté sur le lot 5150574 du cadastre du Québec, localisé à l'intersection du boulevard Gouin Ouest et de la rue du Ruisseau, l'alignement de construction, les avant-toits en façades et en cours latérales et une partie de la toiture d'un porche;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, pour l'immeuble projeté sur le lot 5150574 du cadastre du Québec, localisé à l'intersection du boulevard Gouin Ouest et de la rue du Ruisseau, une demande de dérogation mineure visant à autoriser :

- l'implantation du bâtiment projeté à une distance de 6,57 mètres sur le boulevard Gouin Ouest au lieu de l'alignement prescrit devant se situer entre 11,45 et 11,70 mètres;
- l'implantation du bâtiment projeté à une distance de 3,66 mètres sur la rue du Ruisseau au lieu de l'alignement prescrit devant se situer entre 10,25 et 12,35 mètres;
- une partie de l'avant-toit, située en façades et en cours latérales, faisant saillie de 0,91 mètre au lieu du maximum prescrit de 0,75 mètre;
- une partie de l'avant-toit située à 0,6 mètre de la limite latérale gauche au lieu du minimum prescrit de 1,2 mètre;
- une partie de la toiture d'un porche située à 0,6 mètre de la limite latérale gauche au lieu du minimum prescrit de 1,2 mètre;

le tout, tel que présenté sur le plan signé par l'architecte Victor Simion, numéroté A-104 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 26 août 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1154197008

CA15 090224

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 4210, rue De Salaberry, érigé sur le lot 1433508 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement en contribuant au fonds de compensation.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment situé à l'angle de la rue Filion, portant le numéro 4210, rue De Salaberry et érigé sur le lot 1433508 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles pour le projet de remplacement en regard de la demande de permis de démolition 3001030884.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1154197009

CA15 090225

Édicter en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière pour souligner le 15e anniversaire du collège Jacques-Prévert situé au 12347, rue De Serres.

Il est proposé par le conseiller Harout Chitilian

appuyé par le conseiller Pierre D Desrochers

et résolu

D'édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type bannière sur la façade ouest de l'immeuble portant le numéro 12347, rue De Serres, jusqu'au 30 juin 2016, pour souligner le 15e anniversaire du collège Jacques-Prévert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1150449003

CA15 090226

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant la vente d'articles promotionnels, de la nourriture et des boissons non alcooliques et la fermeture de rues.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public à la date, aux heures et sur les sites identifiés au tableau des événements publics, saison 2015, joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution concernant la vente d'articles promotionnels de nourriture et de boissons non alcooliques à la date, aux heures et sur les sites identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues à la date, aux heures et sur les sites identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1151522024

CA15 090227

Approuver, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'installation d'une enseigne en saillie pour l'établissement commercial situé au 1021, rue Fleury Est - Lot 2496692 du cadastre du Québec - Demande de permis 3000984278.

ATTENDU QUE la demande relative à l'installation d'une enseigne pour l'immeuble situé au 1021, rue Fleury Est, a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui ne recommande pas son acceptation;

ATTENDU QU'un projet visé par le Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) ayant fait l'objet d'un avis défavorable du comité consultatif d'urbanisme doit être soumis au conseil d'arrondissement pour décision;

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

D'approuver, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'installation d'une enseigne en saillie pour l'établissement commercial situé au 1021, rue Fleury Est, érigé sur le lot 2496692 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1154039015

CA15 090228

Refuser d'approuver, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'installation d'une enseigne pour l'établissement commercial situé au 1031, rue Fleury Est - Secteur PIIA - Demande de permis 3001008628.

ATTENDU QU'une demande pour l'installation d'une enseigne pour l'établissement situé au 1031, rue Fleury Est a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande que soit modifié le projet d'enseigne en remplaçant les luminaires installés, considérant qu'ils ne sont pas compatibles avec l'enseigne et nuisent à sa visibilité, par des encastrés dans la marquise et orientés de manière à éclairer l'enseigne;

ATTENDU QUE dans un courriel transmis le 21 août 2015, l'exploitant de l'établissement a signifié qu'il contestait la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

DE refuser d'approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'installation d'une enseigne pour l'immeuble portant le numéro 1031, rue Fleury Est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1156853010

CA15 090229

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser les usages de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé pour l'immeuble situé au 406, rue Legendre Ouest - Lot 3693469 du cadastre du Québec - Zone 0486.

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par tous les conseillers

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132 (usages prescrits) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement localisé au 406, rue Legendre Ouest, situé sur le lot 3693469 du cadastre du Québec, l'autorisation de l'occuper à des fins de lieu de culte, d'activités communautaires ou socioculturelles et d'école d'enseignement spécialisé, à la condition suivante :

- l'aménagement intérieur doit être conforme au plan de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté CP1401-101, préparé par Farzin Asgari, architecte, daté du 19 décembre 2014 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 9 juin 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1154039009

CA15 090230

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'agrandissement de l'immeuble portant le numéro 555, boulevard Gouin Ouest - Lot 1486855 du cadastre du Québec - Immeuble significatif et parcours riverain - Zone 0201.

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Harout Chitilian

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 10 (hauteur maximale en mètres et en étages), 21 (dépassement hors toit), 389 (plantations requises), 571 (emplacement d'une aire de stationnement), 592 (dégagement minimal d'une aire de stationnement), 593, 595, 596 et 597 (aménagement du dégagement d'une aire de stationnement), 597.1 (pourcentage minimum d'ombrage requis d'une aire de stationnement) et 610 (superficie du terrain paysager d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1486855 du cadastre du Québec, localisé au 555, boulevard Gouin Ouest, l'autorisation d'agrandir le bâtiment actuel à la condition suivante :

- les travaux doivent être conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés P14-129 préparés par Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes (BBBL) inc., datés du 20 mai 2015 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 8 juin 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1154039008

CA15 090231

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution afin d'autoriser l'agrandissement du Collège Mont-Saint-Louis situé au 1700, boulevard Henri-Bourassa Est, pour y intégrer un nouveau gymnase double - Site patrimonial du Sault-au-Récollet, secteur significatif DD - Lot 2494487 du cadastre du Québec - Zone 0395.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par le maire Pierre Gagnier

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 11 (hauteur en mètres et en étages), 21 (dépassement des constructions hors toit), 347 (équipements accessoires en cour avant), 389 (plantations requises) et 571 (emplacement d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2494487 du cadastre du Québec, localisé au 1700, boulevard Henri-Bourassa Est, l'autorisation d'agrandir le bâtiment aux conditions suivantes :

- les travaux de construction et d'aménagement doivent être conformes aux plans de l'annexe A;
- les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de construction.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans préparés par Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes (BBBL) inc., datés du 17 juillet 2015 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 20 juillet 2015.

Plans intitulés « description des travaux » et « plan directeur de plantation » numérotés AP-00 et AP-01, préparés par le Groupe Rousseau Lefebvre, datés du 20 août 2015 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 27 août 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1154039013

CA15 090232

Prendre connaissance et transmettre au directeur du Service de l'eau de la Ville le bilan annuel 2014 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville relatif à la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout, conformément au Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002).

Il est proposé par la conseillère Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Lorraine Pagé

et résolu

DE prendre connaissance et de transmettre au directeur du Service de l'eau de la Ville le bilan annuel 2014 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville relatif aux inspections contre les refoulements et inondations, conformément au Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) et du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1151333008

CA15 090233

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 8 juillet 2015.

Il est proposé par la conseillère Lorraine Pagé

appuyé par la conseillère Émilie Thuillier

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 8 juillet 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1151569010

Affaires nouvelles.

Dépôt d'un document par monsieur Kader Benlebna.

70.02

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 14 septembre 2015 est levée à 21 h 11.

70.03

Pierre Gagnier (S)

Maire d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement